

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2022, le règlement suivant :

**RCA21-14014** : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 2 février 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---